

i³ Concours photo MELTING POT



DEUTSCHLAND · FRANCE · LÛTZEBUERG

Organisateur

L'association des pays des trois frontières i³ a été fondée en 2020 par 12 communes de 3 pays différents. L'internationalité est notre marque de fabrique.

La vie dans la région Saar-Lor-Lux est marquée par l'échange interculturel, qui se reflète dans la vie quotidienne, l'architecture et l'histoire.

Thème du concours

Montrez-nous de manière créative comment vous vivez, voyez ou ressentez cette internationalité.

Toute forme de photographie est admise : noir et blanc, couleur, photomanipulation, collage...

Seul critère : un lien clair doit être établi avec au moins une des 12 communes*.

Zone du concours

La photographie doit être prise sur le territoire des communes suivantes :

*Merzig, Mettlach, Perl, Apach, Contz-les-Bains, Rettel, Rustroff, Sierck-les-Bains, Dalheim, Remich, Schengen, Mondorfs-les-Bains

Conditions de participation

Le concours s'adresse aux photographes professionnels et amateurs à titre individuel, ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur et aux écoles, quel que soit leur lieu d'implantation. Sont exclues toutes les personnes impliquées dans la préparation et la réalisation de ce concours.

Soumission des documents

La participation est limitée à 3 photos. La contribution doit être soumise sous forme numérique au format 1:1 (min. 2500px) en .jpg ou .png.

Les photos doivent être accompagnées

- d'un texte concis (max. 1000 caractères) avec le titre de la photo, le lieu de prise de la photo et une explication du message de la photo,

- de l'adresse du participant,
- de l'indication si
 - o photographe professionnel
 - o photographe amateur
 - o étudiant
 - o élève ou adolescent

Pour les élèves, les jeunes, l'indication de l'âge est nécessaire. Pour les participants qui n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité à la date de soumission, une déclaration supplémentaire correspondante d'un responsable légal doit être jointe (voir droits de photographie et d'utilisation ci-après). La procédure de concours n'est pas anonyme.

Adresse de soumission

communication@schengen.lu

Les contributions photographiques peuvent être envoyées directement en pièce jointe ou par lien de téléchargement.

Date limite de soumission

1er mai 2023 à 0.00h

Prix

Les photos gagnantes seront exposées à Schengen dans le «Kraidergaart». Des prix matériels supplémentaires en rapport avec la région seront offerts aux trois premières places.

Critères de sélection

L'évaluation des photographies soumises se fait notamment en fonction

- du lien avec le thème,
- de l'expressivité du sujet,
- de l'originalité de la photo,
- de la créativité et
- de la composition de l'image

Publication des gagnants

Les lauréats seront annoncés lors d'une cérémonie de remise des prix qui se tiendra lors du vernissage de l'exposition le **26 mai 2023**, ainsi que par le biais d'Internet et des médias usuels.

Les photographies des lauréats et des participants les mieux classés seront publiées sur www.ihochdrei.com.

Les lauréats seront contactés.
Tous les participants seront invités à la cérémonie de remise des prix.

Exclusion

L'organisateur peut exclure du concours toute photographie envoyée sans devoir se justifier.

Motifs d'exclusion sont par exemple la soumission de photos qui n'ont pas été prises dans la région du concours.

Les photos envoyées par courrier ne seront pas acceptées.

Les contributions envoyées d'une autre manière ne seront pas retournées.

Les photos ne doivent pas contenir de cadres ou d'autres décorations.

Droits de photographie et d'utilisation

En soumettant ses travaux, le/la participant(e) assure qu'il/elle détient tous les droits sur les photographies soumises au concours, que les droits de tiers ne sont pas affectés et que la représentation de personnes ne porte pas atteinte aux droits de la personnalité.

Si des personnes sont représentées de manière reconnaissable sur une photo, elles doivent donner leur accord pour la publication de la photo.

Si des droits de tiers sont concernés par une photo, le participant dégage l'organisateur de toute responsabilité.

Chaque participant accorde à l'organisateur les droits d'utilisation des photos envoyées, qui sont illimités dans l'espace, le temps et le contenu.

Cela inclut l'utilisation non commerciale des photos pour des publications imprimées et en ligne.

Le participant peut utiliser les photos à ses propres fins.

Aucune rémunération ne sera versée au-delà du concours.

Protection des données

Les documents soumis (photos et adresse de l'auteur) sont enregistrés dans une base de données spéciale de l'organisateur du concours.

Les participants acceptent l'utilisation et le stockage de leurs données à des fins de ce concours ainsi que pour une utilisation ultérieure dans des publications imprimées et en ligne.

Lors de la publication des photos dans le cadre du concours, les données soumises par le participant seront exclusivement transmises aux tiers impliqués, par exemple les rédactions de magazines ou les organisateurs d'expositions.

En cas de publication, le nom et le titre des photos ainsi que le lieu de prise de vue seront mentionnés.

Le participant se déclare expressément d'accord avec cette disposition.

Déclaration de consentement

En soumettant sa contribution, le participant accepte les conditions de participation. Tout recours juridique est exclu.